



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 27 avril 2026, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à la demande d'un crédit d'engagement de 161'000 F pour l'étude de rénovation du bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts

Le Conseil municipal décide

par 9 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'accepter le mandat pour un architecte et spécialistes en vue de remplir les missions 31 à 41 de la société des ingénieurs et architectes pour l'étude bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 161'000 F destiné à la réalisation des phases 31 à 41 de la société des ingénieurs et architectes bâtiment sis rue du Trabli 34, de sa dépendance sise rue du Trabli 34 A et des espaces ouverts ;
3. De comptabiliser la dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 161'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude

Dernier jour du délai référendaire : 15 juin 2026

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 6 mai 2026

Arnaud Cogne, président